

DEPARTEMENT DE L'AUDE
LE GRAND NARBONNE

COMMUNE DE NEVIAN



ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

**ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT
DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

Janvier 2018

AZUR *environnement*

SOCIETE D'ETUDES en eau, assainissement et environnement

SARL au capital de 23 629,60 €, RCS Narbonne 429 169 188, APE 7112B.

Siège social ZAC Réveillon, 29 rue des Cisterciens, 11 100 NARBONNE

tel : 04 68 32 11 34, fax : 04 68 65 18 36, azurenvironnement@orange.fr



SOMMAIRE

I. PREAMBULE.....	3
II. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	4
III. RESUME	5
IV. DONNEES DEMOGRAPHIQUES.....	6
A. TYPOLOGIE DE LA POPULATION.....	6
B. RECAPITULATIF	10
V. ZONES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	11
A. ZONE A.....	12
1. Description.....	12
2. Aptitude du sol à l'assainissement non collectif.....	12
3. Raccordement au réseau d'assainissement existant.....	13
4. Devenir de l'assainissement.....	13
B. ZONE B.....	13
1. Description.....	13
2. Aptitude du sol à l'assainissement non collectif.....	14
3. Raccordement au réseau d'assainissement collectif existant.....	14
4. Devenir de l'assainissement.....	15
5. Travaux envisagés.....	15
6. Apports supplémentaires	16
C. ZONE C	17
1. Description.....	17
2. Aptitude du sol à l'assainissement non collectif.....	18
3. Raccordement au réseau d'assainissement collectif existant	18
4. Devenir de l'assainissement.....	18
5. Travaux envisagés.....	18
6. Apports supplémentaires	19
VI. ZONE DE PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	20
A. DESCRIPTION	20
B. APTITUDE DU SOL A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	21
C. RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXISTANT	21
1. Raccordement intégral de la zone AU.....	22
2. Raccordement de la partie Est de la zone AU.....	23
3. Raccordement de la partie Ouest de la zone AU.....	25
D. DEVENIR DE L'ASSAINISSEMENT.....	25
E. TRAVAUX ENVISAGES.....	25
F. APPORTS SUPPLEMENTAIRES	26
VII. BILAN SUR LA CAPACITE DE LA STATION D'EPURATION	27
A. CAPACITE DE LA STATION D'EPURATION ACTUELLE	27
B. CHARGES EMISES PAR NEVIAN EN SITUATION FUTURE.....	28
VIII. ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT	29
IX. ANNEXES	30

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone A actuellement en assainissement non collectif.....	12
Figure 2 : Localisation de la zone B actuellement en assainissement non collectif.....	14
Figure 3 : Localisation de la zone C actuellement en assainissement non collectif.....	17
Figure 4 : Localisation de la zone AU	20
Figure 5 : Points du profil altimétrique	21
Figure 6 : Profil altimétrique (pente de 0,005 ‰) - Raccordement intégral de la zone AU.....	22
Figure 7 : Profil altimétrique (pente de 0,003 ‰) - Raccordement intégral de la zone AU.....	23
Figure 8 : Profil altimétrique (pente de 0,005 ‰) – Raccordement partie Est de la zone AU	24
Figure 9 : Profil altimétrique (pente de 0,003 ‰) – Raccordement partie Est de la zone AU	24

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Bilan de population théorique raccordée au réseau d'assainissement.....	10
Tableau 2 : Travaux de raccordement pour la zone B	15
Tableau 3 : Apports supplémentaires par la zone B	16
Tableau 4 : Travaux de raccordement pour la zone C	18
Tableau 5 : Apports supplémentaires par la zone C	19
Tableau 6 : Travaux envisagés pour le raccordement de la zone AU	25
Tableau 7 : Apports supplémentaires par la zone AU.....	26
Tableau 8 : Répartition de la capacité de la station d'épuration	27
Tableau 9 : Charges organiques en situation future	28
Tableau 10 : Charges hydrauliques en situation future.....	28

I. PREAMBULE

- Le schéma directeur d'assainissement (SDA) a été réalisé par Gaudriot Géotherma en 1999-2002, et AZUR *environnement* a réalisé des diagnostics complémentaires en 2006 et en 2016.

- En parallèle, la commune réalise son PLU.

- Les conclusions du SDA, des diagnostics complémentaires, associées aux réflexions du PLU, ont permis de définir le zonage de l'assainissement de la commune et le présent dossier destiné à l'enquête publique correspondante.

II. NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Le présent dossier, destiné à l'enquête publique et « au titre de l'Article R123-8 du Code de l'Environnement » est réalisé par :

Mairie de Néviau

Mme., le Maire

13 Avenue de la Gare

11 200 NEVIAN

Tél. : 04 68 93 60 55

Fax : 04 68 93 47 57

@ : mairienevian@wanadoo.fr

III. RESUME

La définition du zonage de l'assainissement de Néviau a été réfléchi en considérant :

- L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif,
- La localisation des perspectives de développement,
- La capacité de la station d'épuration,
- La proximité des zones au réseau d'assainissement communal,
- La préservation de l'environnement en limitant les rejets individuels,
- La cohérence territoriale de la commune (limitation des dents creuses, etc.).

IV. DONNEES DEMOGRAPHIQUES

A. TYPOLOGIE DE LA POPULATION

Les fiches présentées en pages suivantes présentent :

- L'évolution de la population de la commune,
- La typologie de la population,
- Les perspectives de développement.

FICHE DONNEES DEMOGRAPHIQUES

COMMUNE DE NEVIAN

POPULATION SEDENTAIRE

Source des données : recensement de la population INSEE

Années	nombre d'années étudiées	Population	Evolution annuelle
1982	-	815	-
1990	8	917	1,6%
1999	9	1089	2,1%
2007	8	1303	2,5%
2008	1	1329	2,0%
2013	5	1279	-0,8%

TYPOLOGIE DE LA POPULATION

Résidences principales et secondaires

Source des données : recensement de la population INSEE

Année des données : 2013

type de résidence	nombre	ratio d'habitants par habitation	population équivalente
principale	518	2,47	1279
secondaire	41	3,00	123
logement vacant	62	3,00	186
TOTAL	621	-	1588

Capacité d'accueil touristique

Source des données : INSEE inventaire communal et INSEE

Année des données : 2013

Hébergements collectifs touristiques / Communes	Données pour la commune	Population équivalente
Résidences secondaires	41	123
Hôtel homologué de tourisme	0	0
Hôtel non classé	0	0
Résidence de tourisme	0	0
Auberge de jeunesse, gîte d'étape	0	0
Centre de vacances	0	0
Camping homologué	0	0
Aire naturelle de camping	0	0
Maison familiale de vacances	0	0
Gîte rural	0	0
Chambre d'hôtes	2	30
Autre meublé touristique	0	0
Camping à la ferme	0	0
TOTAL	-	153

Autres capacités d'accueil

Source des données : *Mairie*
Date : *2016*

	nombre
Ecole maternelle	1
Ecole élémentaire	1
Collège(demi-pension)	0
Cantine municipale	0
Hopital / clinique	0
Maison hancicapés	0
TOTAL	2

Activités industrielles et artisanales

Source des données : *Mairie et INSEE, inventaire communal 2016*

	nombre
commerces divers*	3
boulangerie - pâtisserie	1
boucherie - charcuterie	1
épicerie - supérette	1
garage	0
station service	0
Métier de la santé	4
café - restaurant	1
Artisan bâtiment**	20
Artisan agricole***	4
usine (par poste de 8h)	0
Autres métiers	9
TOTAL	44

* *coiffure à domicile, esthétique, pizza*

** *architecte, plomberie, peinture, ébéniste, menuiserie, électricien, serrurerie, maçonnerie, vitres, bricolage*

*** *bois de chauffage, maraichage, travaux agricoles, travaux viti-vinicoles*

	nom	raccordement au réseau ?	type d'assainissement	production
Cave coopérative	Cave coopérative de Néviau	non	N.C	N.C
Cave particulière 1	Château St James	non	N.C	N.C
Cave particulière 2	Domaine de Villenouvette	non	N.C	N.C
Cave particulière 3	Domaine de Peyrevent	non	N.C	N.C

TAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU

Source des données *Mairie*

Date : 2018

	habitations principales actuellement en ANC	habitations secondaires actuellement en ANC	TOTAL habitations actuellement en ANC	taux de raccordement (%)
nombre	72	0	72	88,4%
pourcentage	11,6%	0,0%	11,6%	

taux de raccordement sur la commune	88,4%
taux de raccordement des communes de taille voisine de la Région Languedoc Roussillon	94,9%
taux de raccordement - moyenne nationale des communes de taille équivalente	72,7%

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Source des données *Mairie*

Date : 2018

	Localisation	Année prévue de raccordement	nombre d'habitations estimées	ratio habitant/ habitation	population équivalente
Perspectives de d'vpmnt : Zone AU	Sud village	N.C	140	2,38	333
TOTAL	-	-	140	-	333

B. RÉCAPITULATIF

Le bilan de population théorique raccordée au réseau d'assainissement est estimé en situation future haute saison à 1 860 habitants (arrondi) et est présenté dans le tableau ci-dessous :

		Nombre d'habitations	Population équivalente
n°			
	1	Population actuelle théorique sur l'ensemble de la commune	
	1a	518	1279
	1b	41	123
	1c	-	30
1a =	1d	-	1279
i + 1b + 1c =	1e	-	1432
	2	Population théorique actuellement en ANC sur la commune	
	2a	72	178
	2b	0	0
2a + 2b =	2c	72	178
	3	Population théorique actuellement raccordée au réseau d'assainissement	
1a - 2a =	3a	446	1101
1b + 1c =	3b	-	153
3b x 90% =	3c	-	138
		Total population actuellement raccordée	
3a =	3d	-	1101
3a + 3c =	3e	-	1239
	4	Population supplémentaire liée à l'urbanisation raccordée au réseau d'assainissement	
	4a	10	30
	4b	34	102
	4c	140	333
i + 4b + 4c =	4d	44	465
	5	Population supplémentaire liée à l'occupation de logements vacants	
	5a	62	186
5a =	5b	62	186
	6	Population future théorique raccordée au réseau d'assainissement	
i + 4d + 5b =	6a	-	1752
j + 4d + 5b =	6b	-	1890

Tableau 1 : Bilan de population théorique raccordée au réseau d'assainissement

A l'horizon 2040 sur le village de Névia. Le nombre d'habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif sera de :

- **1 750 habitants en basse saison,**
- **1 890 habitants en haute saison.**

V. ZONES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour chaque zone actuellement en assainissement non collectif, l'objectif de ce chapitre est multiple :

- Présentation de la zone (localisation, nombre d'habitations, etc.),
- Etude de l'aptitude du sol à l'assainissement non collectif (réalisation de sondage et de tests de perméabilité),
- Etude des modalités de raccordement au réseau d'assainissement communal (prise en compte des contraintes naturelles, financières, etc.).

La carte de localisation des zones en assainissement non collectif sur la commune est présentée en annexes.

A. ZONE A

1. Description

La zone A se situe au Nord de la voie ferrée, impasse de la gare. Au niveau du PLU communal, c'est une zone classée UMa.

4 habitations sont concernées par cette zone.

La figure ci-dessous est un zoom de la zone A, extrait du plan de localisation des zones en assainissement non collectif :

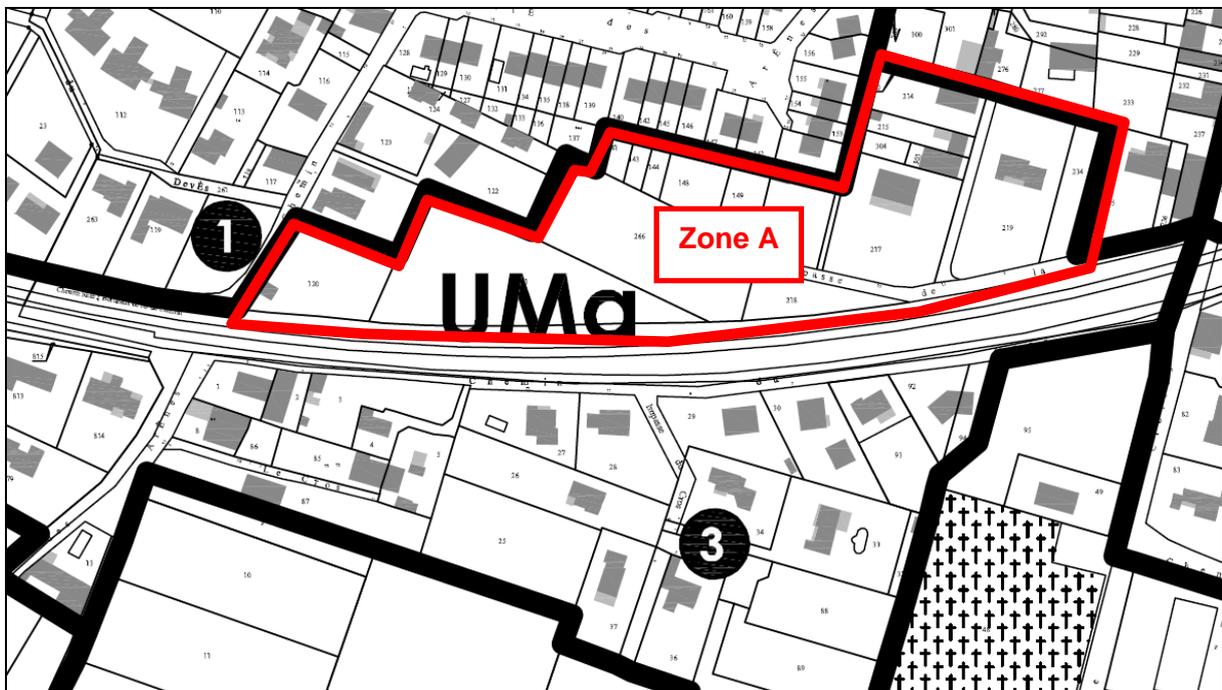


Figure 1 : Localisation de la zone A actuellement en assainissement non collectif

2. Aptitude du sol à l'assainissement non collectif

Des sondages à la tarière à main et des tests de perméabilité du secteur ont été réalisés. La perméabilité est comprise entre 47 et 271 mm/h. Cette perméabilité témoigne d'un sol favorable à l'assainissement non collectif.

3. Raccordement au réseau d'assainissement existant

Les possibilités de raccordement au réseau d'assainissement peuvent se faire à l'Est ou à l'Ouest de la zone. Néanmoins :

- Le raccordement en bordure Est est difficilement réalisable : la profondeur du réseau d'assainissement passant sous l'avenue de la Gare ne permet pas un raccordement gravitaire, imposant la mise en place d'un poste de refoulement,
- Le raccordement en bordure Ouest nécessite la mise en place de servitudes de passages sur plusieurs parcelles avec un linéaire minimal de réseau de 300 ml.

Les coûts d'investissement pour le raccordement de la zone au réseau d'assainissement ne sont pas envisageables au regard du faible nombre d'habitations de la zone.

4. Devenir de l'assainissement

<p>Etant donnée la perméabilité du secteur favorable à l'assainissement non collectif et des difficultés de raccordement, cette zone A sera maintenue en assainissement non collectif.</p>

B. ZONE B

1. Description

La zone B se situe au Sud de la voie ferrée, chemin du Cros, chemin des Arènes, Impasse du Cros. Au niveau du PLU communal, c'est une zone classée UMa.

Au total, 30 habitations sont concernées par cette zone :

- 20 habitations à l'Ouest de l'Impasse du Cros,
- 10 habitations à l'Est de l'impasse du Cros.

La figure ci-dessous est un zoom de la zone B, extrait du plan de localisation des zones en assainissement non collectif :

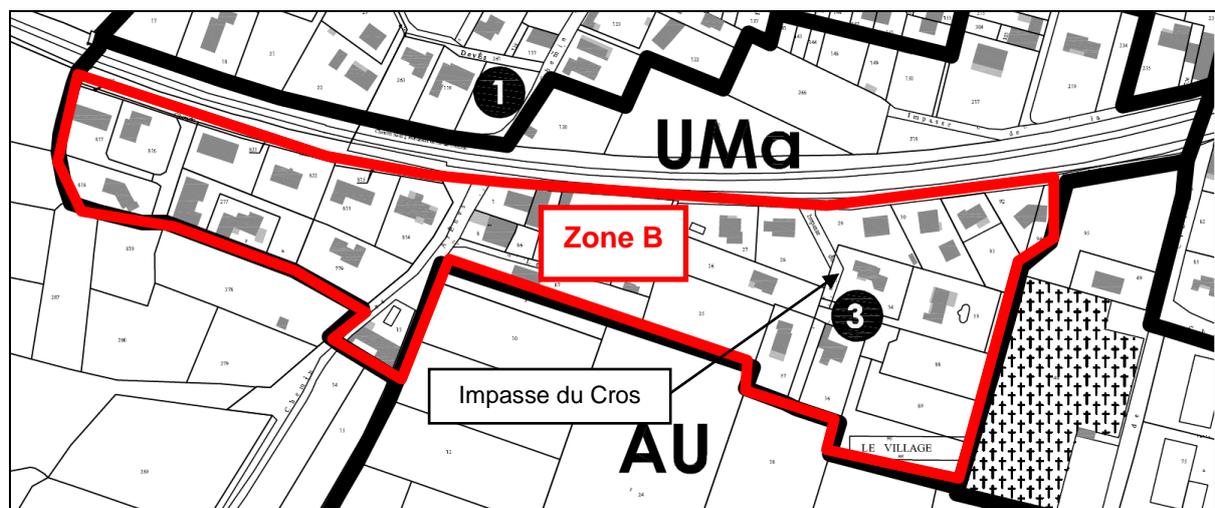


Figure 2 : Localisation de la zone B actuellement en assainissement non collectif

2. Aptitude du sol à l'assainissement non collectif

Des sondages à la tarière à main et des tests de perméabilité du secteur ont été réalisés. La perméabilité est comprise entre 47 et 204 mm/h. Cette perméabilité témoigne d'un sol favorable à l'assainissement non collectif.

3. Raccordement au réseau d'assainissement collectif existant

Le réseau d'assainissement créé dans le cadre du raccordement du Pôle santé de la ZAC Néviau Montredon passe à l'Est du village selon un axe Nord-Sud. Le raccordement de la zone B à ce collecteur nécessite la création d'un linéaire de réseau d'assainissement de 1 060 ml, comme suit :

- Chemin de Cros : 560 ml,
- Chemin du Cers : 290 ml,
- Chemin des Arènes : 90 ml,
- Impasse de Cros : 120 ml,
- Route de Clottes : 30 m.

Le raccordement gravitaire de l'intégralité de la zone B au collecteur du Pôle Santé est envisageable.

Note : Comme détaillé dans le chapitre VI, le raccordement d'une partie de la zone en perspective de développement (Zone AU, située au Sud de la zone B) est envisageable gravitairement en passant par l'impasse du Cros.

4. Devenir de l'assainissement

Compte tenu des critères suivants :

- Perméabilité du sol favorable à l'assainissement non collectif,
- Bon état des installations d'assainissement non collectif (diagnostics réalisés par le SPANC¹ de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne),
- Raccordement de la zone en perspective de développement (zone AU, au Sud de la zone B), à partir de l'impasse du Cros.

Etant donnés les critères précédents, les habitations situées à l'Ouest de l'impasse de l'impasse du Cros de la zone B seront maintenues en assainissement non collectif.

Les habitations situées à l'Est de l'impasse du Cros de la zone B seront raccordées au réseau d'assainissement du Pôle Santé.

5. Travaux envisagés

Secteur de raccordement	Nombre d'habitations concernées	Travaux	Localisation du point de raccordement potentiel	Caractéristiques du point de raccordement
Impasse du Cros	10	Réseau gravitaire sur 120 ml	Chemin du Rec d'Estric au niveau de la voie ferrée	<ul style="list-style-type: none"> - Nature du réseau : Séparatif, grès - Diamètre du réseau : Ø 200 mm - Profondeur : 0,70 m/TN
Chemin du Cros		Réseau gravitaire sur 200 ml		
Chemin du Cers		Réseau gravitaire sur 290 ml		

Tableau 2 : Travaux de raccordement pour la zone B

¹ SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

6. Apports supplémentaires

➤ Apport à terme de la zone en assainissement non collectif : pour un ratio de production d'eaux usées de 150 L/habitant/j et sur la base du ratio de 3 habitants par habitation :

Qj (débit moyen journalier)	4,5 m ³ /j
Qm (débit moyen horaire)	0,19 m ³ /h ⇔ 0,05 L/s
Cp (coefficient de pointe)	3
Qp (débit de pointe) = Qm * Cp + Q_{ECPP} + Q_{ECM} Q_{ECPP} = Q_{ECM} = 0 en tant que réseau de collecte neuf.	0,57 m³/h

Tableau 3 : Apports supplémentaires par la zone B

La capacité du collecteur du Pôle Santé passant sous le chemin du Rec d'Estric est suffisante pour accepter les effluents de cette zone.

C. ZONE C

1. Description

La zone C se situe au Sud de la voie ferrée, chemin du Cers, route de Clottes, chemin de la Jasse, chemin du Rec d'Estric. Au niveau du PLU communal, c'est une zone classée UM (partie EST) et UE.

34 habitations sont concernées par cette zone.

La figure ci-dessous est un zoom de la zone C, extrait du plan de localisation des zones en assainissement non collectif :

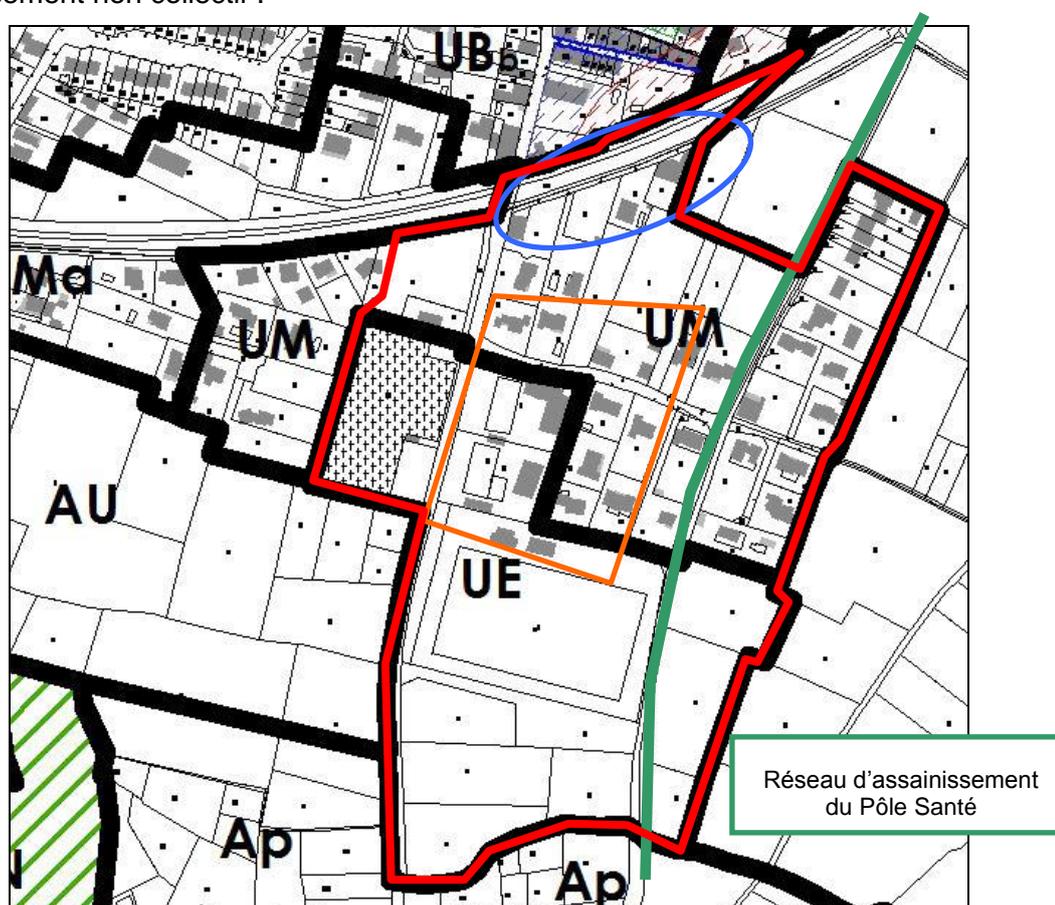


Figure 3 : Localisation de la zone C actuellement en assainissement non collectif

2. Aptitude du sol à l'assainissement non collectif

Des sondages à la tarière à main et des tests de perméabilité du secteur ont été réalisés. La perméabilité est comprise entre 47 et 68 mm/h. Cette perméabilité témoigne d'un sol favorable à l'assainissement non collectif.

3. Raccordement au réseau d'assainissement collectif existant

Le réseau d'assainissement créé dans le cadre du raccordement du Pôle santé de la ZAC Néviau Montredon passe au travers de la zone C selon un axe Nord-Sud.

La topographie du secteur permet un raccordement gravitaire de l'intégralité des habitations de la zone C :

- Les habitations situées directement le long du tracé du réseau d'assainissement existant sont facilement raccordables,
- Les habitations identifiées en bleu sont raccordables au réseau d'assainissement à créer dans le cadre du raccordement de la partie Est de la zone B,
- Les habitations identifiées en orange sont raccordables sous réserve de la création d'un réseau d'assainissement de 140 ml sous le chemin de la Jasse.

4. Devenir de l'assainissement

Etant donnés les critères précédents, l'intégralité des habitations de la zone C sera raccordée au réseau d'assainissement du Pôle Santé.

5. Travaux envisagés

Secteur de raccordement	Nombre d'habitations concernées	Travaux	Localisation du point de raccordement potentiel	Caractéristiques du point de raccordement
Chemin du Cers	34	Branchement sur le collecteur à créer dans le cadre du raccordement de la zone B. Collecteur en grès DN200mm		
Route des Clottes		Réseau gravitaire sur 70 ml	Chemin du Rec d'Estric	<ul style="list-style-type: none"> - Nature du réseau : Séparatif, grès - Diamètre du réseau : Ø 200 mm - Profondeur : entre 0,7 m/TN et 2,60 m/TN
Chemin de la Jasse		Réseau gravitaire sur 250 ml		
Chemin du Rec d'Estric		Branchement direct sur collecteur existant		

Tableau 4 : Travaux de raccordement pour la zone C

6. Apports supplémentaires

➤ Apport à terme de la zone en assainissement non collectif : pour un ratio de production d'eaux usées de 150 L/habitant/j et sur la base du ratio de 3 habitants par habitation :

Qj (débit moyen journalier)	15,3 m ³ /j
Qm (débit moyen horaire)	0,64 m ³ /h ⇔ 0,18 L/s
Cp (coefficient de pointe)	3
Qp (débit de pointe) = Qm * Cp + Q_{ECPP} + Q_{ECM} Q_{ECPP} = Q_{ECM} = 0 en tant que réseau de collecte neuf.	1,92 m³/h

Tableau 5 : Apports supplémentaires par la zone C

La capacité du collecteur du Pôle Santé passant sous le chemin du Rec d'Estric est suffisante pour accepter les effluents de cette zone.

VI. ZONE DE PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

A. DESCRIPTION

Les perspectives de développement de la commune sont situées au Sud du village et plus précisément au de la zone B. Au niveau du PLU communal, c'est une zone classée AU.

La surface de la zone est de 6,9 ha.

Les perspectives de développement de cette zone sont la construction de 140 habitations, soit une hausse de la population de 333 habitants.

La figure ci-dessous est un zoom de la zone AU, extrait du plan de localisation des zones en assainissement non collectif :

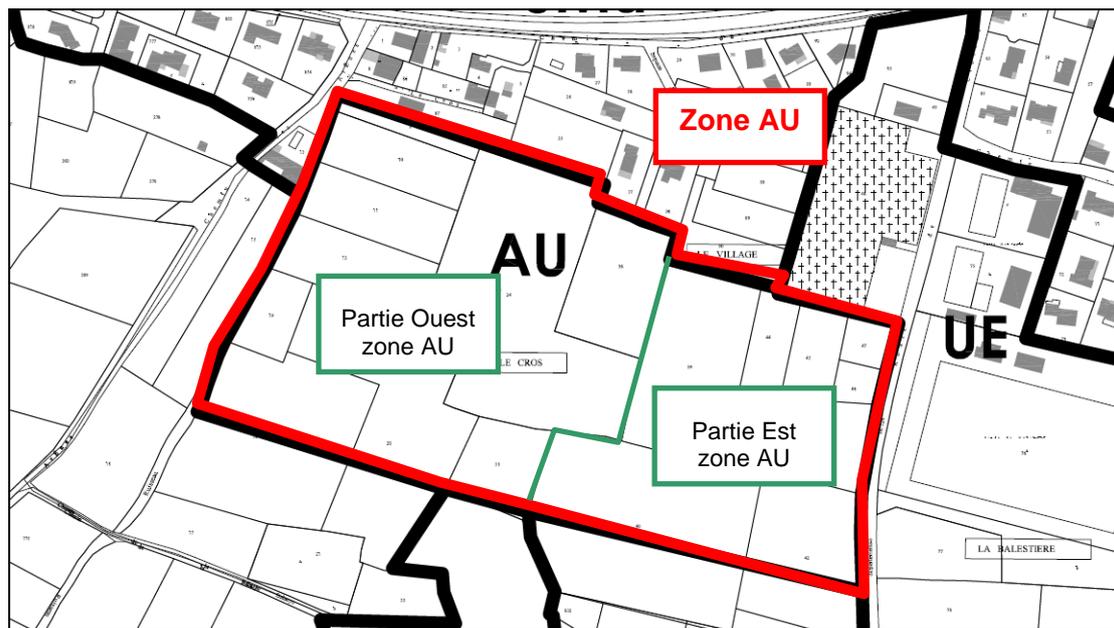


Figure 4 : Localisation de la zone AU

B. APTITUDE DU SOL A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Des sondages à la tarière à main et des tests de perméabilité du secteur ont été réalisés. La perméabilité est comprise entre 47 et 68 mm/h. La perméabilité témoigne d'un sol favorable à l'assainissement non collectif.

C. RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXISTANT

Le réseau d'assainissement créé dans le cadre du raccordement du Pôle santé de la ZAC Névia Montredon passe à l'Est de la zone AU selon un axe Nord-Sud. Les faisabilités de raccordement de l'intégralité ou d'une partie de la zone en perspectives de développement au réseau d'assainissement sont présentées dans les chapitres suivants.

Cette zone a fait l'objet d'un levé topographique succinct, présenté ci-dessous, qui ne saurait en aucune manière être considéré comme un plan de récolement. Aucun projet ne pourra être établi sur la seule base de cette topographie.

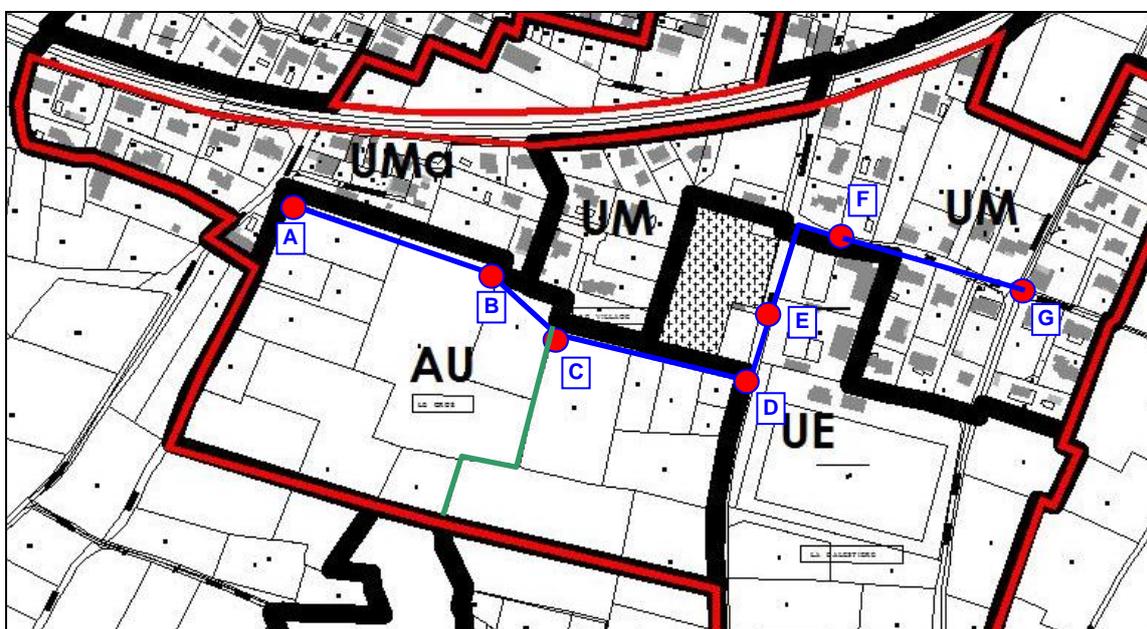


Figure 5 : Points du profil altimétrique

La profondeur du réseau d'assainissement existant au point G est de 3,00 m/TN.

1. Raccordement intégral de la zone AU

- Les hypothèses suivantes ont été prises pour le réseau d'assainissement projet :
 - Couverture minimale du réseau de 0,8 m (au point A),
 - Pente du réseau d'assainissement égale à 5 ‰ ou 3 ‰ (pente minimale pour des canalisations en grès DN200).

- Les profils altimétriques pour des pentes de réseau à 5 ‰ ou 3 ‰ sont présentés ci-dessous :

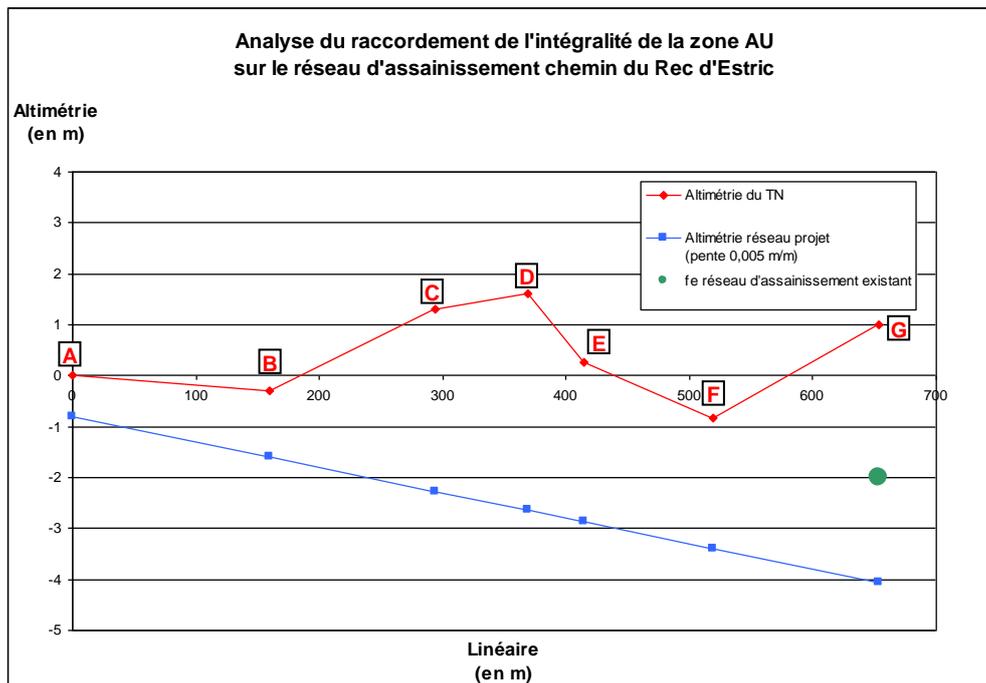


Figure 6 : Profil altimétrique (pente de 0,005 ‰) - Raccordement intégral de la zone AU

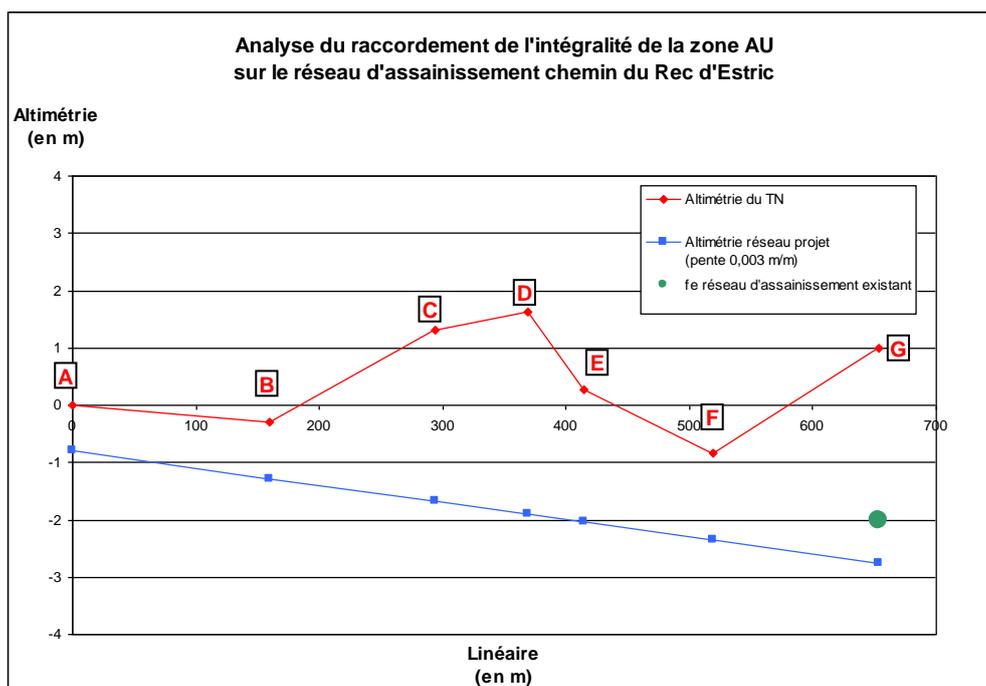


Figure 7 : Profil altimétrique (pente de 0,003 ‰) - Raccordement intégral de la zone AU

Les profils altimétriques montrent les points suivants :

- La partie Ouest de la zone AU est plus basse de 1,5 m que la partie Est,
- En considérant l'altimétrie du terrain naturel actuelle et les prescriptions minimales de pose de réseaux d'assainissement, le raccordement intégral de la zone AU sur le réseau d'assainissement actuel ne paraît pas réalisable. En effet, le file d'eau du réseau projet arrive sous le file d'eau du réseau existant.

2. Raccordement de la partie Est de la zone AU

- Les hypothèses suivantes ont été prises pour le réseau d'assainissement projet :
- Création du réseau à partir d'un point haut de la zone (point C),
 - Couverture minimale du réseau de 0,8 m (au point C),
 - Pente du réseau d'assainissement égale à 5 ‰ ou 3 ‰ (pente minimale pour des canalisations en grès DN200).

➤ Les profils altimétriques pour des pentes de réseau à 5 ‰ ou 3 ‰ sont présentés ci-dessous :

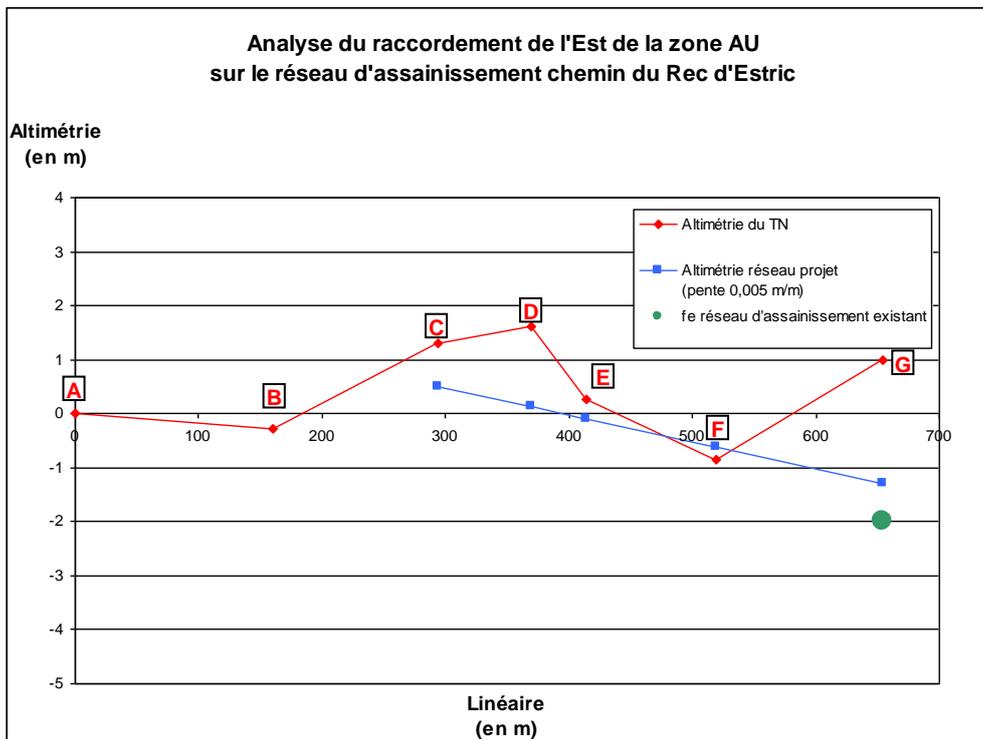


Figure 8 : Profil altimétrique (pente de 0,005 ‰) – Raccordement partie Est de la zone AU

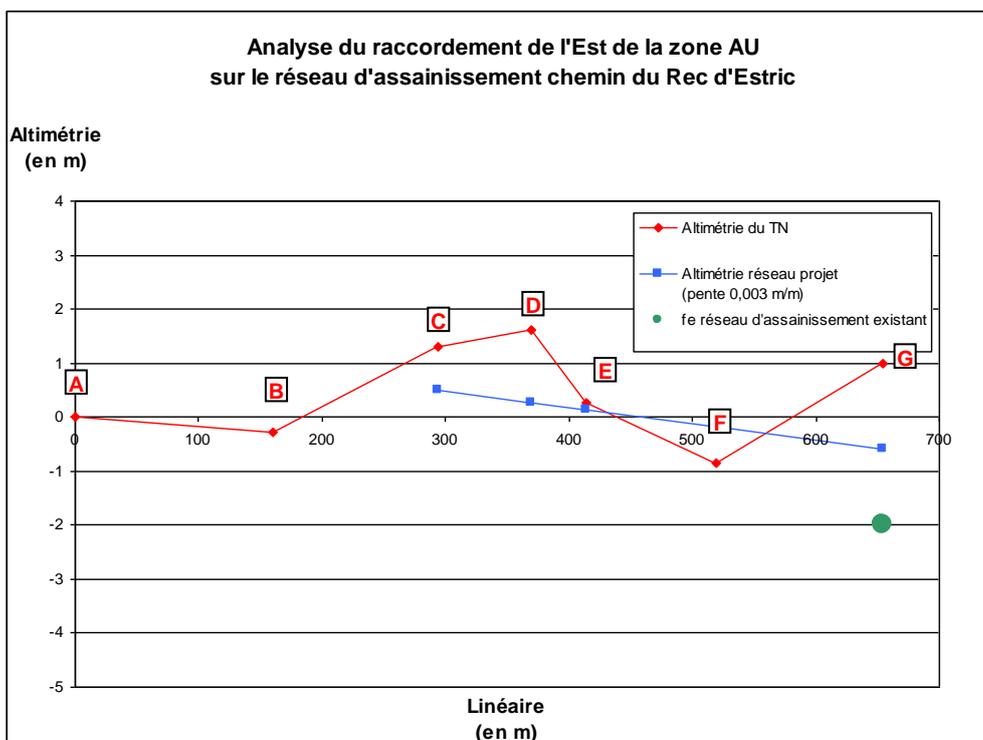


Figure 9 : Profil altimétrique (pente de 0,003 ‰) – Raccordement partie Est de la zone AU

➤ Le profil altimétrique montre que le raccordement de la partie Est de la zone AU au réseau existant est réalisable. Par endroit, une accentuation de la pente sera nécessaire afin de garantir les 0,8 m de couverture.

3. Raccordement de la partie Ouest de la zone AU

Dans l'hypothèse où la zone B est raccordée au réseau d'assainissement, les pentes du secteur permettent un raccordement de la partie Ouest de la zone AU par l'Impasse du Cros.

D. DEVENIR DE L'ASSAINISSEMENT

Les critères présentés ci-après ont été pris en compte pour le devenir de l'assainissement de cette zone :

- Perméabilité du sol,
- Topographie du secteur,
- Distance au réseau d'assainissement du Pôle Santé,
- Impact financier : linéaire de réseau à créer/nombre d'habitations raccordées.

Etant donnés les critères précédents, l'intégralité de la zone AU sera raccordée au réseau d'assainissement du Pôle Santé :

- **Partie Ouest de la zone AU : raccordement par l'Impasse du Cros,**
- **Partie Est de la zone AU : raccordement par le chemin de la Jasse.**

E. TRAVAUX ENVISAGÉS

Secteur de raccordement	Nombre d'habitations concernées	Travaux	Localisation du point de raccordement potentiel	Caractéristiques du point de raccordement
Zone AU	140	Réseau gravitaire de linéaire variable suivant l'agencement de la future zone	Impasse de Cros Route de Clottes	Collecteurs branchés sur le réseau d'assainissement du Pôle Santé

Tableau 6 : Travaux envisagés pour le raccordement de la zone AU

F. APPORTS SUPPLÉMENTAIRES

➤ Apport à terme de la zone en assainissement non collectif : pour un ratio de production d'eaux usées de 150 L/habitant/j et sur la base du ratio de 2,4 habitants par habitation :

Qj (débit moyen journalier)	50 m ³ /j
Qm (débit moyen horaire)	2,08 m ³ /h ⇔ 0,58 L/s
Cp (coefficient de pointe)	3
Qp (débit de pointe) = Qm * Cp + Q_{ECPP} + Q_{ECM} Q_{ECPP} = Q_{ECM} = 0 en tant que réseau de collecte neuf.	6,25 m³/h

Tableau 7 : Apports supplémentaires par la zone AU

La capacité du collecteur du Pôle Santé passant sous le chemin du Rec d'Estric est suffisante pour accepter les effluents de cette zone.

VII. BILAN SUR LA CAPACITE DE LA STATION D'EPURATION

A. CAPACITE DE LA STATION D'EPURATION ACTUELLE

La station d'épuration intercommunale de Névian Marcorignan a été mise en service en 2015. Sa capacité est de 6 500 EH, extensible à 13 000 EH en situation future en fonction des évolutions du secteur.

La station d'épuration actuelle a été dimensionnée selon les charges suivantes :

	Charges organiques (EH) ²	Charges hydrauliques (m ³ /j)		
		Eaux usées strictes ³	Eaux claires parasites de temps sec	Eaux claires parasites de temps de pluie ⁴
Névian (période estivale)	1890	283,5	0,6	29
Marcorignan (période estivale)	1930	289,5	17,7	21,8
Hameau de Moussan	180	27	0	0
Polyclinique	1 200	180	0	0
Zone d'activité	1 300	195	0	0
SOUS TOTAL	-	975	18,3	50,8
TOTAL	6 500	1 044,10		

Tableau 8 : Répartition de la capacité de la station d'épuration

Les charges allouées au village de Névian en situation future sont :

- Charge organique : 1 890 EH,
- Charge hydraulique : 313,1 m³/j.

² Sur la base d'un ratio de 60g/j/EH de DBO₅

³ Sur la base d'un ratio de 150 L/j/EH

⁴ Pluie mensuelle de 12,6 mm/j avec I_{max} = 7,1 mm/h

B. CHARGES EMISES PAR NEVIAN EN SITUATION FUTURE

En situation future, les charges à traiter sont les suivantes :

Charges organiques :

		Situation future	
		Basse Saison	Haute Saison
Charges organiques	Charges en DBO ₅ (kg DBO ₅ /j)	105,1 kg DBO ₅ /j	113,4 kg DBO ₅ /j
	Equivalent EH – ratio de 60 g DBO ₅ /EH/j	1 752 EH	1 890 EH
	Charge nominale STEP actuelle	1890 EH	

Tableau 9 : Charges organiques en situation future

Charges hydrauliques :

		Situation future	
		Basse Saison	Haute Saison
Charges hydrauliques	Eaux usées strictes en situation future ⁵	262,8 m ³ /j	283,5 m ³ /j
	Eaux parasites de temps sec	0,6 m ³ /j	
	Eaux parasites de temps de pluie ⁶	29 m ³ /j	
	TOTAL CHARGE HYDRAULIQUE	292,3 m ³ /j	313,1 m ³ /j
	Equivalent EH – ratio de 150 L/EH/j	1 949 EH	2 087 EH
	Charge nominale STEP actuelle	2 087 EH	

Tableau 10 : Charges hydrauliques en situation future

La capacité actuelle de la station d'épuration permet de traiter les charges en situation actuelle et future.

⁵ Sur la base d'un ratio de 150 L/j/EH

⁶ Pluie mensuelle de 12,6 mm/j avec I_{max} = 7,1 mm/h

VIII. ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

Compte tenu des conclusions sur :

- L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif,
- L'état des installations d'assainissement non collectif,
- Les contraintes topographiques,
- Les distances au réseau d'assainissement collectif,
- La localisation des perspectives de développement,
- La capacité de la station d'épuration,

La carte de zonage de l'assainissement collectif et non collectif du village a pu être établie et est présentée en page suivante.

La carte du zonage au niveau du territoire communal est présentée en annexes.

C'est ce zonage qui fait l'objet de l'enquête publique dont ce rapport est le support.

IX. ANNEXES

1. Plan des zones actuellement en assainissement non collectif
2. Carte du zonage au niveau du territoire communal (format A0)

ANNEXE 1

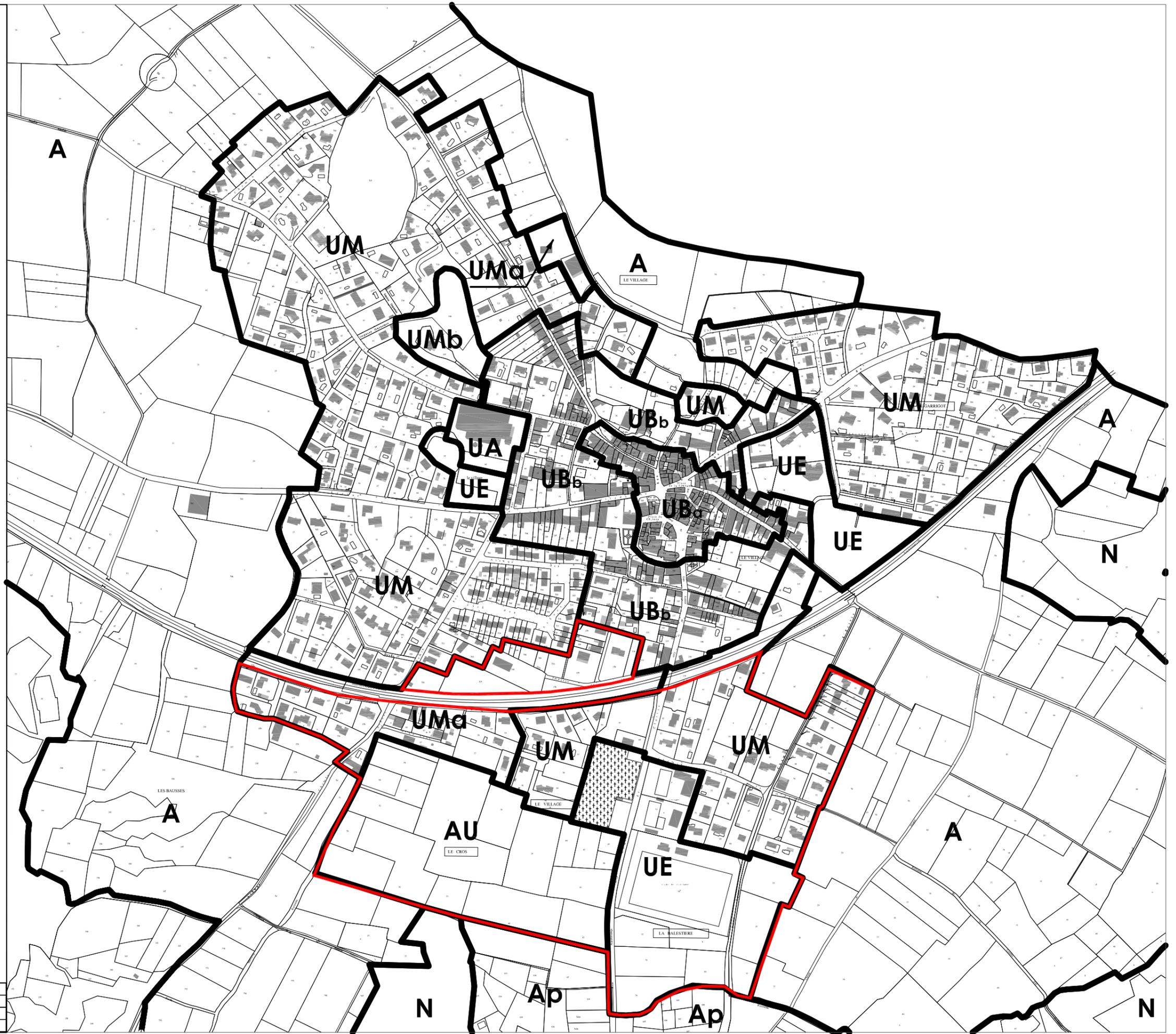
PROPOSITION DE ZONAGE DE
L'ASSAINISSEMENT
- Village -

LEGENDE : échelle : 1/5000

 Zone d'assainissement non collectif actuelle

Légende zonage

- A** Zone agricole
- Ap** Zone agricole à valeur paysagère
- N** Zone naturelle
- UBa** Zone urbaine bourg ancien
- UBb** Zone urbaine faubourg
- UE** Zone urbaine équipement public
- UA** Zone urbaine activités
- UM** Zone urbaine mixte
- UMa** Zone urbaine mixte assainissement autonome
- AU** Zone future opération d'ensemble
- AUa** Zone future activités



ANNEXE 2

